



**Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie,
Bas-Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine (NMAGBSLIM)**

*Gaspé Peninsula, Lower St. Lawrence and Magdalen Islands
Metis Aboriginal Nation (GPLSLMIMAN)*

Nom : (À LA NAISSANCE) _____ Prénom : _____

Adresse : _____

No.

Rue

Ville

_____, _____, _____

Province

Code postal

Courriel

Téléphone : () _____ - _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____ Lieu de naissance : _____
Année Mois Jour

Pouvez-vous fournir des données généalogiques ? Nom et prénom de vos parents et grands-parents paternels et maternels, les localités et date de mariage. Oui Non * Vous pouvez les inscrire à l'endos du formulaire et/ou annexer à ce formulaire

Inscrivez vos enfants de moins de 18 ans

Nom de famille	Prénom	Date de naissance

(Vous pouvez compléter à l'endos de cette feuille)

Je déclare sur l'honneur être Métis (se)

Signature obligatoire : _____ Date : _____, _____, _____
Année mois jour

Ci-joint, ma cotisation annuelle de 40\$ au nom de la NMAGBSLIM un reçu vous sera remis et une carte de membre sera délivrée sous peu. Vous devez conserver votre reçue pour un remboursement total de vos cotisations car il est mentionné dans la charte que vous serez remboursé une fois la Communauté reconnue et renflouée. Il est à noter que les enfants de moins de 18 ans n'ont pas à verser la cotisation annuelle et par le fait même, seulement les parents recevront la carte de membre.

Mandat

Attendu que le titre de Métis sur le territoire de la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine était détenu dès le 17^e siècle et confirmé par la Proclamation royale de 1763 en faveur des membres de la Communauté Métisse historique;

Attendu que le titre métis était toujours détenu par ladite communauté historique en 1850, lors de la mainmise politique et juridique de l'État sur le territoire et qu'il n'a jamais été cédé;

Attendu qu'aujourd'hui ce titre Métis appartient collectivement aux membres de la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine et qu'il n'est pas reconnu par la Couronne;

Je, soussignée, donne mandat au chef de la Communauté contemporaine et/ou à la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine (personne morale) à titre d'agent, de me représenter et d'entreprendre les démarches politiques ou judiciaires nécessaires pour obtenir la reconnaissance et le maintien de nos droits ancestraux, y compris le titre aborigène.

Signature obligatoire _____ Date : _____

PRENEZ NOTE QUE LA CARTE MÉTISSE EST VALIDE DU 1 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE PEU IMPORTE LA DATE DE VOTRE ADHÉSION.

Veillez faire votre chèque au nom de **N.M.A.G.B.S.L.I.M.**

Veillez envoyer votre **formulaire d'inscription**, une **photo couleur** ainsi que votre cotisation annuelle de 40\$ au nom de :

N.M.A.G.B.S.L.I.M.

122 Boulevard Perron Ouest

New Richmond (Québec) G0C 2B0

418-392-4825

www.metisgaspesie.com
metisgaspesie4825@gmail.com

Heures d'ouvertures : Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 à 16h30

MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC AUX MÉTIS
Vous faites partie de la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas St-Laurent & Îles-de-la-Madeleine

Depuis le 16 juin 2006, la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas St-Laurent & Îles de la Madeleine est officiellement enregistrée sous le régime corporatif fédéral avec ses lettres patentes, charte et règlements.

La grande communauté gaspésienne affirme ainsi juridiquement sa présence parmi les autres Autochtones du Canada. L'article 35 de la loi constitutionnelle du Canada (1982) précise que les Autochtones sont Indiens, Inuits ou Métis. Et la jurisprudence de la Cour Suprême du Canada affirme que cet article confère aux Autochtones, statués ou non, les mêmes droits fondamentaux.

La Côte Est est le berceau des communautés métisses historiques. Prenant appui sur des documents écrits, la Cour Suprême du Canada fixe l'arrivée officielle des Européens sur les plages de l'Atlantique à mai 1603 et conséquemment, le métissage remonte (officiellement) à l'an 1604. Les Premières Nations Autochtones sont les premiers habitants du Canada. En 1850, sur la péninsule gaspésienne, il y a plus d'autochtones que de Métis. Que ce soit hors réserve ou en réserve. Certains membres de nos familles choisirent d'adopter le statut juridique d'Indiens et d'habiter les réserves. Les autres, soit l'immense majorité, ceux issus des Communautés métisses historiques (avant 1850) poursuivirent par leurs moyens le développement de la Gaspésie vers son état actuel. La population Gaspésienne est Métisse à 90% et peut se réclamer ce statut.

La Gaspésie n'a pas été colonisée ou cédée à l'Européen venu en sol d'Amérique. La Gaspésie est demeurée la propriété des descendants des premiers habitants, les Premières Nations : les Métis.

Soyons fiers de nos origines, de nos traditions en nous faisant reconnaître tels que nous sommes. Pour que la Cour fédérale de justice reconnaisse le statut de Métis à un Métis, il faut que cette personne :

- S'identifie comme étant Métis (auto identification)
- Démontre son appartenance à une communauté Métisse existante (contemporaine)
- Prouve que sa communauté métisse actuelle, celle dont elle se réclame membre soit en continuité avec une communauté métisse historique (qui existe depuis avant 1850 à aujourd'hui)

Soyez prudents!

Inscrivez-vous tôt comme membre de la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine sous peine d'être taxés d'opportunisme par un tribunal à l'issue d'un jugement favorable envers les Métis de la Gaspésie.

Mon nom est : _____

Mon adresse est : _____

Mon numéro de téléphone est : _____ Mon courriel est : _____@_____

Mes parents sont _____ et _____

et se sont mariés à telle date _____ à telle localité _____

Mes grands-parents paternels sont : _____ et _____

et se sont mariés à telle date _____ à telle localité _____

Mes grands-parents maternels sont : _____ et _____

et se sont mariés à telle date _____ à telle localité _____.

Je demande à être inscrit aux registres de la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine.

Signature obligatoire : _____

Date : _____



Nation Métisse Autochtone Gaspésie, Bas Saint-Laurent, îles de la Madeleine (N.M.A.G.B.S.L.I.M.)
Gaspe Peninsula, Lower St-Lawrence, Magdalen Islands Metis Aboriginal Nation (G.P.L.S.L.M.I.M.A.N.)
Deuxième dénomination : Nation Métisse du Soleil Levant / Metis Nation of the Rising Sun

Bonjour, chers membres, aujourd'hui le 2 novembre 2020 nous ajouterons une 3^e page à notre formulaire d'inscription des membres.

De plus en plus de parents membres de la Nation demandent que leur enfant d'âge mineur possède leur propre carte de membre. La fierté de leur enfant de posséder leur propre identité Métisse doit-être considérée et de demander une carte de membre pour ceux-ci démontre que la relève est fière d'être Métisse .

Nous avons l'obligation de tenir compte des membres qui sollicitent et expriment leur fierté et veulent s'identifier Métisse avec une carte d'identité personnalisée, n'est-ce pas la relève qui prend sa place.

Devant ce fait, un(e) Métisse d'âge mineur qui fait la demande pour avoir sa carte de membre personnalisée pourra l'obtenir au même tarif que les adultes. Mais la signature d'un des 2 parents(ou tuteur, tutrice) est demandée pour confirmer l'autorisation parentale de ceux-ci.

Note :

Les pages 1 et 2 de l'inscription doivent-être complétées aussi par la personne demandeur, la 3^e page doit-être signée et ajoutée à la demande.

Membre mineur, signature : _____.

Signature parentale ou personne tuteur : _____.